

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 OCTOBRE 2020 LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 juin 2020.
2	Désignation de Bastien CORITON à la Commission des Marchés de l'EPF Normandie.
3	Développement des partenariats :  - conventions avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSAN) et l'ENSA Paris la Villette,  - colloque sur la gestion économe de l'espace.
4	Signature et mise en place de la charte de déontologie pour le personnel de l'EPF Normandie.
5	Adoption du nouveau règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'EPF Normandie intégrant la charte de déontologie pour les administrateurs.
6	Région Normandie - opération d'ordre de reprise
7	Acquisition, à la demande de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, de deux parcelles bâtie et non bâtie, situées en zone d'activité économique, à proximité immédiate de l'ancien site « CINRAM », sises 36 avenue Winston Churchill et 11 rue des Entrepôts à <b>LOUVIERS (27)</b> , cadastrées section ZA n°s 267 et 185 pour une contenance totale de 10 285 m².
8	Acquisition, à la demande de la Ville du Havre, d'une parcelle de terrain à bâtir, cadastrée GE n° 107, d'une contenance de 3 719 m², sise rue de l'Aviateur Guérin à <b>LE HAVRE (76)</b> , quartier des Docks.
9	Acceptation de la délégation du droit de priorité et d'acquérir, à la demande de la Commune de Mont-Saint-Aignan, d'un ensemble immobilier cadastré section AT n° 39 pour une contenance totale de 3.860 m², sis 24 bis Rue Jacques Boutrolle d'Estaimbuc à <b>MONT-SAINT-AIGNAN (76)</b> .
10	Autorisation donnée au Directeur Général. pour signer la convention cadre de partenariat entre l'EPF Normandie et la SAFER de Normandie.
11	Acquisition, à la demande de la SAFER de Normandie et dans le cadre de conventions opérationnelles tripartites SAFER de Normandie - Collectivités porteuses des projets d'aménagement foncier - EPF de Normandie, de parcelles sises sur l'ensemble du territoire normand.

12	Acquisition, à la demande de la Commune d' <b>AGON COUTAINVILLE (50)</b> , d'un ensemble immobilier composé de 4 parcelles, sis Charrière du Commerce et cadastré section AH n°s 113, 396p, 860 et 395 pour une contenance d'environ 7 500 m² (à parfaire par Document d'Arpentage).
13	Acquisition, à la demande de la Commune d' <b>IFS (14)</b> de parcelles cadastrées section BB n°s 70, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 81, 82, 83, 84, 197 et 198 et section BC n° 95p pour une contenance totale de 22 318 m².
14	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>SAINT AUBIN LES ELBEUF (76)</b> , pour un report, d'une durée d'un an (1 an) de l'échéance de rachat de l'ensemble immobilier bâti (copropriété) dénommé « Prieuré Saint Gilles »cadastré section AL n° 311 sis Rue Léon Gambetta sur le territoire communal.
15	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>DIEPPE (76)</b> , pour le changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans pour le lot n° 7 acquis dans la copropriété dépendant de la parcelle AC 460, et la parcelle cadastrée section AC n° 611 pour 762 m², portés au titre de l'opération 960 016 « NEUVILLE LES DIEPPE 2 avenue de la République ».
16	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>SAINT PIERRE DU VAUVRAY (27)</b> , pour un report, d'une durée de deux ans (2 ans) de l'échéance de rachat de l'ensemble immobilier bâti cadastré section D n° 850 pour une contenance totale de 6 221 m², sis 1 Rue Gourdon sur le territoire communal.
17	Accord, aux conditions contractuelles de portage du Programme d'Action Foncière du 19 avril 2011, à la Commune de Le Petit Quevilly, d'un report, d'une durée de six mois (6 mois) de l'échéance de rachat de l'ensemble immobilier bâti (Ancienne salle de spectacle dite EXO 7), sis place des Chartreux à <b>LE PETIT QUEVILLY (76)</b> , cadastré Section AP n°s 317, 497 et 498.
18	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>MONT SAINT AIGNAN (76)</b> , pour un report de l'échéance de rachat d'un an (1 an) de l'ensemble immobilier cadastré section AV n°s 32 et 85, d'une contenance totale de 2ha 10a 08ca, sis 47 et 49 avenue du Mont aux Malades sur le territoire communal.
19	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>NEUVILLE-FERRIERES (76)</b> , pour un report de l'échéance de rachat d'un an (1 an) de l'ensemble immobilier cadastré section AH n°s 52, 56 et 57, pour une contenance totale de 925 m², sous réserve de la mise en œuvre d'un accompagnement par l'EPF, pour la sortie du projet.
20	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>MONDEVILLE (14)</b> , pour un report de l'échéance de rachat d'un an (1 an) de l'ensemble immobilier cadastré section BL n°s 10, 20, 3 (Lots n°s 1, 2 et 3) sis Rues Robert Schumann et Alcide Gaspéri sur le territoire communal.

21	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de CHERBOURG EN COTENTIN (50), pour les changements de catégorie de portage suivants :
	- Portage de 10 à 15 ans : Parcelles cadastrées sections AX 165, 136, AN 20, 269, 256, 255, AX 138, 134, 444, AN 12, 13, AX 139, 118, AN 22, 266, 5, 7, AX 100, AN 1, 6, 4, AX 123, AN 49, AX 460, 525, 527 et 530, sur l'opération 980 402 « CHERBOURG MONTURBERT-GRIMESNIL », soit une nouvelle date d'échéance de rachat au 29/07/2026 pour l'ensemble des parcelles.
	- Portage de 10 à 15 ans : Parcelles cadastrées sections BZ 35, 28, AM 127, 129, 131, 133, BZ 46, 48, 50, 52 et 60, sur l'opération 980 421 « EQUEURDREVILLE TOT SUD-MARGANNES », soit une nouvelle date d'échéance de rachat au 14/04/2026 pour l'ensemble des parcelles.
	- Portage de 5 à 10 ans : parcelles cadastrées section AN 337, 339 et 344, sur l'opération 980 431 CHERBOURG-OCTEVILLE « SITE SIMON », soit une nouvelle date d'échéance de rachat au 28/12/2026 pour l'ensemble des parcelles.
22	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Métropole Rouen Normandie, pour un report d'une durée d'un an (1 an) sur l'échéance de rachat des immeubles sis sur le territoire de la Ville d' <b>ELBEUF SUR SEINE (76)</b> : ensembles immobiliers cadastrés section AW n° 17 - section AV 217, 218, 249, 280, 281, 18 (lot n° 2) situés en centre-ville, Rue Cousin Corblin, Rue du Général de Gaulle, et Rue de Chanzy.
23	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>FLEURY SUR ORNE(14)</b> pour le changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans pour les parcelles cadastrées section AN n°s 120, 122, 127, 129, 130, 133, 134, 135 et AO n°s 110, 111 et 113 sur l'opération 970 417 – Fleury-sur-Orne "Centre-Bourg".
24	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY (76)</b> , pour le changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans pour les parcelles cadastrées section AZ n°s 336, 337, 340, 341, 343 et 344, d'une contenance totale de 709 m², portées au titre de l'opération 900 506 « TOUFLET »
25	Sous réserve de l'accord définitif de la Région, application du dispositif de Minoration Foncière au projet de 33 logements sociaux collectifs concernant l'opération Education Nationale à MONT-SAINT-AIGNAN (76).
26	Sous réserve de l'accord définitif de la Région, application du dispositif de Minoration Foncière au projet de 20 logements sociaux collectifs concernant l'opération Rue de Ferrieres à GOURNAY-EN-BRAY (76).
27	Sous réserve de l'accord définitif de la Région, application du dispositif de Minoration Foncière au projet de 12 logements sociaux collectifs concernant l'opération Logeo à <b>OCTEVILLE-SUR-MER</b> (76).
28	Sous réserve de l'accord définitif de la Région, application du dispositif de Minoration Foncière au projet de 4 logements individuels en accession aidée concernant l'opération rue Bertel à <b>SOTTEVILLE LES ROUEN (76)</b> .
29	Sous réserve de l'accord définitif de la Région, application du dispositif de Minoration Foncière au projet de 17 logements sociaux collectifs concernant l'opération rue Lancrel à <b>ALENÇON (61)</b> .

30	Dans le cadre du dispositif de restructuration pour l'habitat, 32 rue de la République – <b>RIVES-EN-SEINE (76)</b> , approbation de la décision de cession des parcelles AH 269 à 271, 26, 23 et 537, au profit de Logéal Immobilière.
31	Accord pour le transfert de l'opération 960 518 - "Bâtiment des Douanes" et le portage de la parcelle Section BI n°200, au profit de la Ville de <b>FECAMP (76)</b> , aux conditions contractuelles de portage fixées dans la Convention d'action foncière en date du 14 mai 2008.
	Accord pour la clôture de la Convention de réserve foncière passée avec la CCI FECAMP BOLBEC, le 20 octobre 2014.